



# FICHE D'INSCRIPTION RAMASSAGE SCOLAIRE

Année scolaire 2024/2025

UNE FICHE PAR ENFANT

✉ : regie.periscolaire@ville-sainteanne.fr

Une cotisation de 12,00€ par famille est sollicitée ainsi qu'une contribution pour l'édition des cartes qui de 3,05€ pour les enfants scolarisés au secondaire.

<b>Identité de l'élève</b>	
NOM : .....	Genre : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Prénom : .....	Date de naissance : ..... / ..... / .....

<b>Année scolaire 2024/2025</b>
Nom de l'Établissement : .....
Classe : .....

<b>N° circuit et point de montée</b>
Circuit n° .....   Point de montée .....

<b>Représentant légal</b>	
NOM : .....	Prénom : .....
Portable : .....	Tél. fixe : .....
Adresse : .....	
Code postal : .....	
Commune de résidence : .....	
Courriel : .....	

<b>Documents à joindre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Photocopie du livret de famille (pages parents et enfants à inscrire)</li> <li>• 1 Justificatif d'identité du parent</li> <li>• 1 Photocopie du justificatif de domicile récent (quittance de loyer ou eau ou électricité ou téléphone)</li> <li>• 1 Attestation d'assurance scolaire de l'enfant</li> <li>• 1 photo d'identité récente de l'enfant à remettre à la Régie unique au moment du paiement pour éditer la carte de transport</li> <li>• 1 Attestation de droit à la prestation de la CAF</li> <li>• 1 RIB</li> </ul>

<b>Attestation sur l'honneur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je certifie l'exactitude des informations mentionnées sur ce formulaire,</li> <li>• Je m'engage à prévenir la Mairie de tout changement éventuel (adresse, téléphone, problème de santé, situation familiale...),</li> <li>• Je reconnais que l'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement intérieur fixant les règles et les conditions d'accès aux services de transport scolaire (disponible sur <a href="http://www.ville-sainteanne.fr">www.ville-sainteanne.fr</a>).</li> </ul>
Date : .....      Signature :
Je m'engage à régler mes factures régulièrement.

## LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

- \* **Établissements scolaires pour le transport régional** : Lycée Gerty ARCHIMÈDE de Morne-à-l'Eau, Lycée Faustin FLERET de Morne-à-l'Eau, Lycée Polyvalent Nord Grande-Terre de Port-Louis, Louis DELGRES du Moule, M.F.R.de Petit Canal, Collège G. De Gaulle et St-Dominique du Moule, Lycée Hôtelier du Gosier, Lycée BERTENE JUMINIER BLANCHON du Lamentin, Lycée RAOUL GEORGES NICOLO Rivière des Pères de Basse-Terre,
- \* **Établissements scolaires pour le Transport communal** : Ecole maternelle R.ANZALA de Bel-Etang, Ecole élémentaire F.DONNAT de Saint-Prottais.